



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 777 - 26 avril 2016

Rapport du CHSCT sur la piscine du Wacken

Le **CHSCT** a été saisi sur la **mauvaise ambiance** au niveau de la **piscine du Wacken**.

Par message du **15 avril 2016**, l'**UNSA** a demandé à avoir **communication du rapport d'enquête** du **CHSCT** dès qu'il aura été établi.

Comité médical et commission de réforme

Depuis le **1er janvier 2016**, les prestations relatives au **secrétariat des commissions de réforme** et au **secrétariat des comités médicaux** sont assurées par le **Centre de gestion du Bas-Rhin** pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg.

Nous avons des interrogations quant à l'**articulation de ces prestations** avec la **DRH**.

Selon plusieurs retours de la part d'agents, il semblerait que le Centre de gestion du Bas-Rhin ne donne aucun renseignement d'ordre administratif (*par exemple date de passage d'un dossier devant une commission*), alors même que ce sont des agents du CDG 67 qui apparaissent comme seuls interlocuteurs dans les courriers envoyés.

Par message du **21 avril 2016**, l'**UNSA** a demandé si ces renseignements d'ordre administratif étaient à rechercher auprès de la DRH et, dans l'affirmative, chez quels interlocuteurs.

Loi «El Khomri» : Lettre de l'**UNSA** aux députés et sénateurs

Dans le cadre de **son plan d'action** concernant la loi «**El Khomri**», l'**UNSA** interpelle tous les **parlementaires** (députés et sénateurs).

Le courrier de revendications est accompagné d'un **8 pages spécial «loi travail»** (avancées, points à améliorer, mesures inacceptables).

Incendie du local technique du cimetière Saint-Gall

Par message du **18 avril 2016**, le DGS a répondu à l'interpellation de l'**UNSA** au sujet du **local technique** du **Cimetière Saint-Gall** qui a été **incendié** :

- *Le bâtiment touché par l'incendie correspond au local technique du cimetière, à savoir le lieu de remisage des matériels et engins d'entretien du cimetière (moto-faucheur, brouettes, outils, petit outillage à main, fournitures diverses, carburant dans une armoire ignifuge spécifique, ...) ainsi qu'un ancien local vestiaire et sanitaire que le service envisageait de rénover. (...)*
- *Le bâtiment où se situe à la fois le bureau d'accueil du public, le local vestiaire et sanitaire, et le réfectoire des agents est situé en face du local technique et a échappé à l'incendie : seule une lampe et le vernis d'une porte ont été dégradés sous l'effet de la chaleur. Les missions d'accueil du public peuvent donc se poursuivre normalement. L'installation ERT de ce bâtiment n'est pas mise en cause par l'incendie.*
- *Pour permettre aux agents de faire face à leur mission, de nouveaux outils et matériels leurs seront attribués pour poursuivre les activités d'entretien du cimetière. De plus, l'acquisition d'un espace de remisage de type abri de jardin en matériau ininflammable est envisagé pour permettre le stockage en sécurité de ces matériels. (...)*
- *Un périmètre de sécurité clôturant le bâtiment a été mis en place jeudi par les agents (...). Un affichage interdisant l'accès au public a été apposé sur les grilles de cette clôture.*
- *(...) L'activité des agents peut avoir lieu en toute sécurité, ainsi que celles des entreprises du funéraire mandatées par les familles. Ces dernières ont accès à l'ensemble du cimetière, et les inhumations peuvent se dérouler normalement.*